



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ CONSULTATIF **de la réserve naturelle nationale** **de l'estuaire de la Seine**

21 juin 2023 – sous-préfecture du Havre

Contexte

- **Code de l'environnement – Art. R.332-22**
- **Arrêté d'approbation du 4^e plan de gestion du 21 juin 2018**

Article 5 – Le plan de gestion approuvé fera l'objet d'une révision à mi-parcours permettant d'adapter si besoin les mesures de gestion définies. Une procédure de consultation du conseil scientifique de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie et du comité consultatif de la réserve naturelle sera menée lors de cette révision. Conformément à l'article R332-22 du code de l'environnement, le Conseil national de la protection de la nature pourra également être consulté ainsi que toutes autres instances intéressées. Le plan de gestion sera modifié par décision préfectorale.

- **Des recommandations des conseils scientifiques**

Objectifs de la révision à mi-parcours

- tirer le bilan des 5 premières années de mise en œuvre
 - adapter, dans la concertation et sur la base du bilan, les actions qui le mériteraient pour les 5 prochaines années
 - afin de garantir l'atteinte des objectifs de moyen et long termes.

Les grands principes de la révision

- Elle s'appuie sur :
 - un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de gestion
 - le tableau de bord du gestionnaire
 - une large concertation
 - Elle doit permettre de poursuivre dans de bonnes conditions la mise en œuvre du 4^e plan de gestion
 - Elle ne doit pas être confondue avec l'élaboration d'un nouveau plan de gestion
 - Elle ne remet pas en cause les objectifs à moyen et long termes
-

Les principes de la démarche

Une instance dédiée : le comité de révision

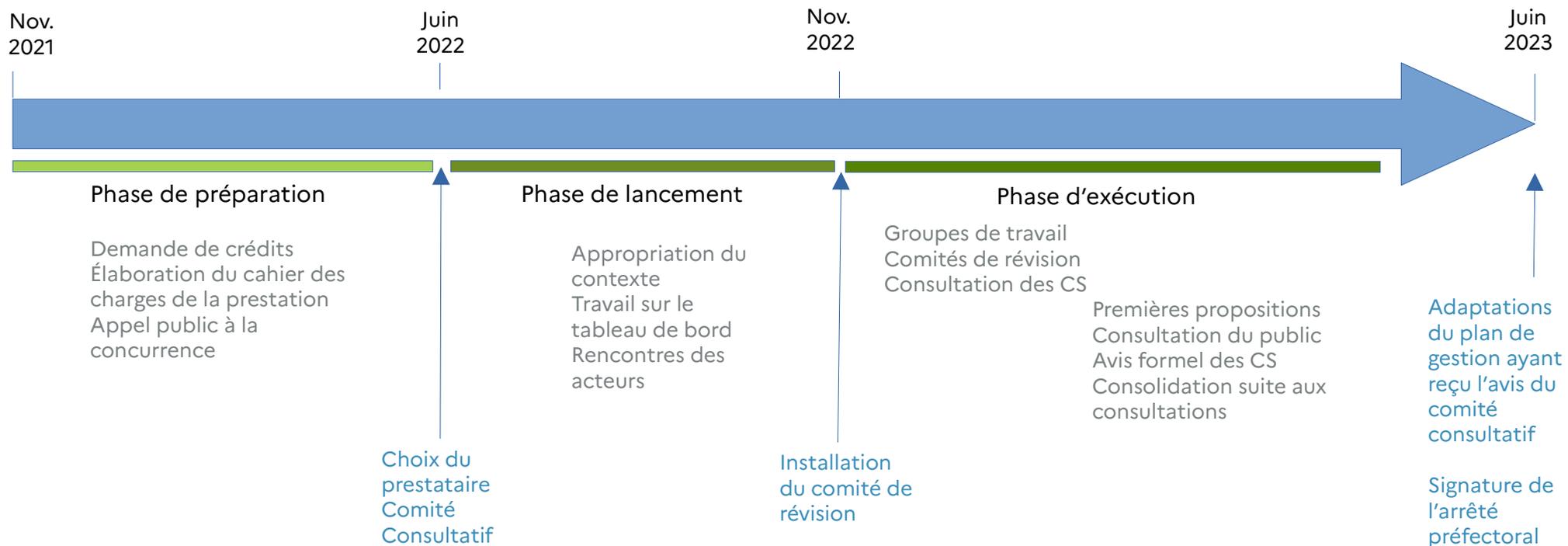
La concertation

- des groupes de concertation : réflexions à partir des OLT
- des GT thématiques « usages »

Les consultations

- consultations du CSRNNES et du CSRPN
- consultation du public

Rappel du calendrier général



Les grandes étapes de la démarche

- 29 juin 2022 : comité consultatif dédié au lancement de la révision à mi-parcours
- Été - automne 2022 : évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion à partir de :
 - l'analyse du tableau de bord et des rapports d'activité de la Maison de l'estuaire ;
 - des entretiens avec les partenaires
- 16 novembre 2022 : installation du comité de révision
- Décembre 2022 - janvier 2023 : groupes de concertation sur les thématiques « Études et partenariats » (OLT 6 & 7), « Pressions et facteurs d'influence » (OLT 2 & 3) et « Fonctionnalités et état de conservation de la réserve » (OLT 1, 4 & 5)
- Mars 2023 : groupes thématiques « usages »
- Du 15 mai au 4 juin 2023 : consultation du public
- 25 mai : consultation du CSRNNES et du CSRPN

Consultation des conseils scientifiques

Principales remarques

D'ordre général

- Regret de ne pas avoir disposé du tableau de bord et de données scientifiques
- Tableau de bord à maintenir « au fil de l'eau » pour faciliter le bilan dans 5 ans
- Reconnaissance de l'action et du travail de la Maison de l'estuaire qui devrait pour autant disposer de moyens supplémentaires notamment pour consolider des suivis systématiques, récurrents et standardisés
- Une phase de concertation importante et nécessaire
- Mais nécessité d'associer aussi les usagers « non exploitants »
- Constat de la difficulté de passer du constat scientifique et des recommandations à l'action

Consultation des conseils scientifiques

Principales remarques (suite)

Sur la gestion

- Effet très relatif de la gestion sur certains indicateurs
- Nécessité d'intégrer autant que possible des données issues de suivi externes
- Nécessité de porter une attention sur le devenir des habitats notamment les habitats aquatiques
- Nécessité de donner au gestionnaire une vision globale et une approche consensuelle des fonctionnalités de l'estuaire

Sur les usages

- Les cahiers des charges doivent être élaborés dans l'objectif de la préservation de la biodiversité et des fonctions écologiques associées aux milieux estuariens
- Nécessité d'avoir des mesures de suivi y compris sur les aspects agronomiques pour l'expérimentation sur l'étalement des dates de fauche
- Demande renouvelée de l'abandon de la fertilisation

Avis formels

CSRNNES : avis favorable sous réserve de la prise en compte de recommandations

CSRPN : décision de ne pas émettre d'avis formel sur le plan de gestion ainsi révisé

Consultation du public

Une remarque de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Observations et propositions :

Étalement des dates de fauche

- un engagement à partir de 2024
- un seuil de bande refuge (15%) trop contraignant
- un engagement qui ne soit pas source de contraintes supplémentaires

Fertilisation

- maintien de la fertilisation
- conforter les expériences acquises dans le cadre d'une nouvelle expérimentation
- engagement de la Chambre d'agriculture dans l'élaboration du protocole, les suivis et dans la mobilisation des agriculteurs

Niveaux d'eau

- accélérer les démarches pour une meilleure régulation des niveaux d'eau dans les prairies subhalophiles et pour la réalisation des travaux sur Cressenval
- poursuivre les réunions de terrain

Prise en compte des remarques et recommandations

- Un tableau de bord existant à maintenir
 - Un effort de rationalisation et de priorisation des actions
 - Deux fiches opérations relatives aux habitats (**CS25 «Suivi et amélioration des connaissances sur la flore et les habitats»** et **CS43 «Suivi et amélioration des connaissances sur les habitats et mise à jour de la cartographie »**) répondant déjà aux recommandations du CSRNNES
 - Des opérations aujourd'hui résolument engagées (EI29/IP1)
 - Un protocole concerté pour l'étalement des dates de fauche et une expérimentation prévue sur la fertilisation inscrits dans le cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies
 - Proposition d'adaptation de la fiche opération **CS37 «Évaluer la notoriété de la réserve, la fréquentation du public et la satisfaction des visiteurs »**
-

Adaptations du plan de gestion issues des phases de concertation et des consultations

*Maison de l'estuaire
Planète publique*

*Support MdE
Support Planète Publique*

Avis du comité consultatif
sur
le 4^e plan de gestion révisé